PORTEFEUILLE FONDAMENTAL IG — ACCENT REVENU

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée, le gestionnaire du Portefeuille fondamental IG – Accent revenu (le « Fonds »). Le gestionnaire est responsable de l'intégrité, de l'objectivité et de la fiabilité des données présentées. Cette responsabilité comprend le choix de principes comptables appropriés et la formulation de jugements et d'estimations conformes aux normes IFRS de comptabilité.

Le gestionnaire est également responsable de l'établissement de contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière destinés à fournir une assurance raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière présentée.

Le conseil d'administration (le « conseil ») de la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers, ainsi que de la surveillance de la façon dont le gestionnaire s'acquitte de ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière. Le conseil rencontre aussi régulièrement le gestionnaire, les auditeurs internes et les auditeurs externes afin de discuter des contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et des questions de présentation de l'information financière.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. est l'auditeur externe du Fonds. Il est nommé par le conseil. L'auditeur externe a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de lui permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers à l'intention des porteurs de titres. Son rapport est présenté ci-dessous.

Au nom de la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée,
gestionnaire du Fonds

Signé « Florence S. Narine »

Florence S. Narine
Présidente
Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée

Signé « Terry Rountes »

Terry Rountes
Chef des finances, Fonds
Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée

Le 8 juin 2026

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de titres du Portefeuille fondamental IG – Accent revenu (le « Fonds »),

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 mars 2026 et au 31 mars 2025;
- les états du résultat global pour les périodes closes à ces dates, comme il est indiqué à la note 1;
- les états de l'évolution de la situation financière pour les périodes closes à ces dates, comme il est indiqué à la note 1;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, comme il est indiqué à la note 1;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives;
  (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2026 et au 31 mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, comme il est indiqué à la note 1, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

© IGWM Inc. 2026

MC Les marques de commerce, y compris IG Gestion de patrimoine, sont la propriété de la Société financière IGM Inc. et sont utilisées sous licence par ses filiales.

IG GESTION DE PATRIMOINE

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

– des informations contenues dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg, Canada
Le 8 juin 2026

PORTEFEUILLE FONDAMENTAL IG – ACCENT REVENU

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 mars (en milliers de $, sauf les montants par titre)

	2026 $	2025 $
ACTIF		
Actifs courants		
Placements à la juste valeur	2 306 349	2 316 428
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	9
Sommes à recevoir pour placements vendus	51	43
Sommes à recevoir pour titres émis	–	–
Total de l'actif	**2 306 402**	**2 316 480**
PASSIF		
Passifs courants		
Sommes à payer pour placements achetés	–	–
Sommes à payer pour titres rachetés	1	10
Sommes à payer au gestionnaire	72	226
Total du passif	**73**	**236**
Actif net attribuable aux porteurs de titres	**2 306 329**	**2 316 244**

	Actif net attribuable aux porteurs de titres (note 3)			
	par titre		par série	
	2026	2025	2026	2025
Série B	12,54	12,37	268 169	310 232
Série B-REEI	11,87	11,71	25 720	25 485
Série C	12,37	12,20	41 759	49 384
Série DB	10,20	10,06	1	1
Série F	11,95	11,79	1 744 861	1 694 623
Série FT	8,55	8,75	7 775	6 848
Série J SF	11,81	11,65	109 185	112 534
Série J SF-REEI	10,47	10,33	9 764	8 942
Série S	12,25	12,08	98 586	107 697
Série T SF	8,54	8,74	164	168
Série Tc	8,63	8,82	1	1
Série T JSF	8,55	8,75	344	329
			2 306 329	**2 316 244**

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les périodes closes les 31 mars (en milliers de $)

	2026 $	2025 $
Revenus		
Dividendes	21 839	19 609
Revenus d'intérêts aux fins de distribution	51 757	56 095
Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets		
Profit (perte) net(te) réalisé(e)	69 556	60 376
Profit (perte) net(te) latent(e)	17 862	46 079
Autre	5 399	5 842
Total des revenus (pertes)	**166 413**	**188 001**
Charges (note 6)		
Frais de gestion	19 278	20 113
Rabais sur les frais de gestion	(10)	(12)
Frais de distribution	2 380	2 395
Frais de service	621	686
Rabais sur les frais de service	(78)	(93)
Frais d'administration	3 813	3 829
Intérêts débiteurs	–	1
Honoraires du fiduciaire	1 290	1 297
Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille	2	2
Frais du comité d'examen indépendant	3	5
Autre	1	1
Charges avant les montants absorbés par le gestionnaire	**27 300**	**28 224**
Charges absorbées par le gestionnaire	–	–
Charges nettes	**27 300**	**28 224**
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation, avant impôt	**139 113**	**159 777**
Charge (économie) d'impôt étranger retenu à la source	–	–
Charge d'impôt étranger sur le résultat (recouvrée)	–	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation	**139 113**	**159 777**

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

PORTEFEUILLE FONDAMENTAL IG — ACCENT REVENU

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour les périodes closes les 31 mars (en milliers de $)

	2026 $	2025 $
Actif net attribuable aux porteurs de titres		
À l'ouverture	**2 316 244**	**2 346 596**
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités d'exploitation	139 113	159 777
Distributions versées aux porteurs de titres :		
Revenu de placement	(51 715)	(52 807)
Gains en capital	(55 852)	(53 367)
Remboursement de capital	(309)	(286)
Rabais sur les frais de gestion	(10)	(12)
Rabais sur les frais de service	(78)	(93)
Total des distributions versées aux porteurs de titres	(107 964)	(106 565)
Opérations sur les titres :		
Produit de l'émission de titres	431 161	677 040
Réinvestissement des distributions	66 427	61 046
Paiements au rachat de titres	(538 652)	(821 650)
Total des opérations sur les titres	(41 064)	(83 564)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres	**(9 915)**	**(30 352)**
À la clôture	**2 306 329**	**2 316 244**

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les périodes closes les 31 mars (en milliers de $)

	2026 $	2025 $
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation	139 113	159 777
Ajustements pour :		
Perte (profit) net(te) réalisé(e) sur les placements	(6 841)	(19 013)
Variation de la perte (du profit) net(te) latent(e) sur les placements	(17 862)	(46 079)
Distributions en nature reçues de fonds sous-jacents	(141 707)	(122 901)
Achat de placements	(148 490)	(184 006)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	324 971	402 354
Augmentation (diminution) des sommes à payer et autres passifs	(154)	(9)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	**149 030**	**190 123**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de titres	392 341	457 072
Paiements au rachat de titres	(499 841)	(601 677)
Distributions versées, déduction faite des réinvestissements	(41 537)	(45 519)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	**(149 037)**	**(190 124)**
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(7)**	**(1)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture	9	10
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	**2**	**9**
Trésorerie	2	9
Équivalents de trésorerie	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	**2**	**9**
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Dividendes reçus déduction faite des retenues d'impôt	21 839	19 609
Impôts étrangers payés (recouvrés)	–	–
Intérêts reçus déduction faite des retenues d'impôt	51 757	56 095
Intérêts versés	–	1

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

PORTEFEUILLE FONDAMENTAL IG – ACCENT REVENU

TABLEAU DES PLACEMENTS

Au 31 mars 2026

Nom du placement	Pays	Secteur	Valeur nominale/ N^bre^ d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de $)	Juste valeur (en milliers de $)
ACTIONS					
Highland Therapeutics Inc.	Canada	Soins de santé	3 559	93	–
Total des actions				**93**	–
[1] **FONDS COMMUNS DE PLACEMENT**					
Fonds en gestion commune de répartition active BlackRock – IG I, série P	Canada	Fonds communs de placement	23 360 853	246 268	276 835
Fonds en gestion commune d'actions internationales Blackrock – IG, série P	Canada	Fonds communs de placement	1 583 476	17 151	21 782
Fonds en gestion commune d'actions canadiennes Fidelity – IG, série P	Canada	Fonds communs de placement	1 805 190	25 183	27 988
Fonds d'actions européennes IG Mackenzie, série R	Canada	Fonds communs de placement	846 996	17 570	21 774
Fonds d'actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie, série R	Canada	Fonds communs de placement	1 244 577	21 771	23 378
Fonds international petite capitalisation IG Mackenzie, série R	Canada	Fonds communs de placement	764 697	9 285	10 076
Fonds hypothécaire et de revenu à court terme IG Mackenzie, série P	Canada	Fonds communs de placement	4 134 711	44 476	44 057
Fonds d'actions panasiatiques IG Mackenzie, série R	Canada	Fonds communs de placement	1 087 862	20 706	26 393
Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, série P	Canada	Fonds communs de placement	13 898 338	172 649	163 884
Fonds en gestion commune de marchés émergents JPMorgan – IG II, série P	Canada	Fonds communs de placement	2 012 800	20 950	31 339
Fonds en gestion commune d'obligations canadiennes Mackenzie – IG, série P	Canada	Fonds communs de placement	76 133 971	739 353	694 608
Fonds d'obligations de sociétés canadiennes Mackenzie – IG Mandat privé, série P	Canada	Fonds communs de placement	16 374 655	155 490	144 169
Fonds de revenu d'actions canadiennes Mackenzie – IG Mandat privé, série P	Canada	Fonds communs de placement	5 724 459	59 270	77 821
Fonds en gestion commune d'actions canadiennes Mackenzie – IG, série P	Canada	Fonds communs de placement	7 394 968	82 113	113 179
Fonds d'obligations mondiales Mackenzie – IG Mandat privé, série P	Canada	Fonds communs de placement	15 570 123	150 244	128 673
Fonds en gestion commune d'actions américaines à faible volatilité Mackenzie – IG, série P	Canada	Fonds communs de placement	1 739 323	22 838	22 750
Fonds en gestion commune d'actions américaines Mackenzie – IG, série P	Canada	Fonds communs de placement	6 129 914	86 063	97 191
Fonds mondial macro Mackenzie, série IG	Canada	Fonds communs de placement	1 708 023	16 562	15 594
Fonds d'obligations souveraines Mackenzie, série IG	Canada	Fonds communs de placement	8 639 739	74 275	72 125
Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Mackenzie, série IG	Canada	Fonds communs de placement	1 273 884	15 131	18 165
Fonds en gestion commune d'obligations mondiales PIMCO – IG, série P	Canada	Fonds communs de placement	13 476 676	138 847	125 557
Fonds en gestion commune à revenu élevé Putnam – IG, série P	Canada	Fonds communs de placement	3 994 919	37 764	33 822
Fonds en gestion commune d'actions américaines T. Rowe Price – IG, série P	Canada	Fonds communs de placement	6 336 800	86 807	97 781
Fonds de couverture d'actions mondiales Wellington – IG Mandat privé, série P	Canada	Fonds communs de placement	1 331 817	13 776	17 408
Total des fonds communs de placement				**2 274 542**	**2 306 349**
Coûts de transaction				–	–
Total des placements				**2 274 635**	**2 306 349**
Trésorerie et équivalents de trésorerie					2
Autres éléments d'actif moins le passif					(22)
Actif net attribuable aux porteurs de titres					**2 306 329**

[1] Tous les fonds communs de placement sont gérés par le gestionnaire ou des sociétés affiliées au gestionnaire du Fonds.

PORTEFEUILLE FONDAMENTAL IG — ACCENT REVENU

APERÇU DU PORTEFEUILLE

31 MARS 2026

RÉPARTITION EFFECTIVE DU PORTEFEUILLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Obligations	57,0
Obligations	*53,6*
Contrats à terme standardisés sur obligations (acheteur)	*3,4*
Contrats à terme standardisés sur obligations (vendeur)	–
Actions	33,5
Actions	*32,9*
Contrats à terme standardisés sur actions (acheteur)	*0,6*
Contrats à terme standardisés sur actions (vendeur)	–
Fonds de biens immobiliers	7,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,5
Prêts hypothécaires	0,9
Placements à court terme	0,4
Autres éléments d'actif (de passif)	(2,4)

RÉPARTITION RÉGIONALE EFFECTIVE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Canada	56,0
États-Unis	23,3
Autre	5,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,5
Royaume-Uni	2,8
Japon	2,5
Allemagne	1,5
France	1,3
Australie	1,2
Espagne	1,0
Chine	0,9
Italie	0,8
Mexique	0,6
Pays-Bas	0,6
Taïwan	0,6
Irlande	0,5
Autres éléments d'actif (de passif)	(2,4)

RÉPARTITION SECTORIELLE EFFECTIVE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Obligations de sociétés	23,3
Obligations gouvernementales étrangères	12,0
Obligations fédérales	11,6
Obligations provinciales	8,5
Services financiers	7,9
Biens immobiliers	7,6
Technologie de l'information	6,2
Produits industriels	4,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,5
Autre	3,5
Énergie	3,1
Matériaux	2,6
Consommation discrétionnaire	2,3
Soins de santé	2,3
Services de communication	2,0
Consommation de base	1,6
Autres éléments d'actif (de passif)	(2,4)

31 MARS 2025

RÉPARTITION EFFECTIVE DU PORTEFEUILLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Obligations	58,6
Obligations	*53,4*
Contrats à terme standardisés sur obligations (acheteur)	*5,2*
Contrats à terme standardisés sur obligations (vendeur)	–
Actions	31,8
Actions	*31,4*
Contrats à terme standardisés sur actions (acheteur)	*0,4*
Contrats à terme standardisés sur actions (vendeur)	–
Fonds de biens immobiliers	7,1
Placements à court terme	0,8
Prêts hypothécaires	0,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,7
Autres éléments d'actif (de passif)	0,2

RÉPARTITION RÉGIONALE EFFECTIVE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Canada	53,3
États-Unis	26,3
Autre	4,4
Royaume-Uni	2,9
Japon	2,5
Allemagne	2,2
France	1,5
Nouvelle-Zélande	1,0
Chine	0,9
Italie	0,8
Suisse	0,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,7
Australie	0,7
Espagne	0,7
Irlande	0,6
Pays-Bas	0,5
Autres éléments d'actif (de passif)	0,2

RÉPARTITION SECTORIELLE EFFECTIVE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Obligations de sociétés	25,4
Obligations gouvernementales étrangères	13,5
Obligations fédérales	10,0
Biens immobiliers	7,7
Services financiers	7,6
Obligations provinciales	6,9
Technologie de l'information	5,3
Autre	4,7
Produits industriels	4,4
Soins de santé	2,9
Consommation discrétionnaire	2,7
Énergie	2,4
Consommation de base	1,9
Matériaux	1,9
Services de communication	1,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,7
Autres éléments d'actif (de passif)	0,2

La répartition effective présente l'exposition du Fonds par portefeuille, région ou secteur calculée en combinant les placements directs et indirects du Fonds.

NOTES ANNEXES

1. Organisation du Fonds, dates de clôture et généralités

Le Fonds a été constitué en fiducie de fonds commun de placement à capital variable en vertu des lois de la province du Manitoba et est régi par une déclaration de fiducie qui a été modifiée et mise à jour de temps à autre. Le siège social du Fonds est situé au 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) Canada. Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts (désignées en tant que « titre » ou « titres ») de séries multiples. S'ils sont émis, les titres de séries P et S ne peuvent être achetés que par d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou par d'autres investisseurs admissibles. En général, toutes les séries contribuent proportionnellement aux activités du Fonds, sauf pour les éléments attribuables spécifiquement à une ou à plusieurs séries. Les distributions peuvent varier d'une série à l'autre, en partie en raison des écarts entre les charges propres à chaque série.

L'information fournie dans les présents états financiers et dans les notes annexes se rapporte aux périodes closes les 31 mars 2026 et 2025, ou est présentée à ces dates. Pour l'exercice au cours duquel un fonds ou une série est établi(e) ou rétabli(e), l'information fournie se rapporte à la période commençant à la date d'établissement ou de rétablissement. Lorsqu'une série d'un fonds a été dissoute au cours de l'une ou l'autre des périodes, l'information concernant la série est fournie jusqu'à la fermeture des bureaux à la date de dissolution. Se reporter à la note 10 a) pour la date de constitution du Fonds et la date d'établissement de chacune des séries.

La Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée est le gestionnaire et le fiduciaire du Fonds. Depuis le 1er juillet 2025, le placeur du Fonds est IG Gestion de patrimoine Inc. (le « placeur »). Avant cette date, les placeurs du Fonds étaient les Services Financiers Groupe Investors Inc. et les Valeurs mobilières Groupe Investors Inc., qui ont fusionné le 1er juillet 2025 pour constituer le placeur. Ces sociétés sont, indirectement, des filiales entièrement détenues par la Société financière IGM Inc.

Société financière IGM Inc. est une filiale de Power Corporation du Canada. Par conséquent, les sociétés liées à Power Corporation du Canada sont considérées comme des sociétés affiliées au fiduciaire, au gestionnaire et au placeur. Le Fonds peut investir dans certains titres du groupe de sociétés Power, sous réserve de certains critères de gouvernance, et ces avoirs, à la date de clôture de la période, font l'objet d'un renvoi au tableau des placements du Fonds. Toutes les opérations effectuées au cours des périodes, autres que les opérations en lien avec des fonds de placement à capital variable non cotés, ont été faites par l'entremise d'intermédiaires du marché et selon les modalités applicables sur le marché.

2. Base d'établissement et mode de présentation

Les présents états financiers annuels audités (les « états financiers ») ont été établis conformément aux Normes IFRS de comptabilité (les « IFRS »). La note 3 présente un résumé des méthodes comptables significatives du Fonds en vertu des IFRS.

Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans ces états financiers sont en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds, et sont arrondis au millier près. Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité d'exploitation au moyen de la méthode du coût historique, sauf dans le cas des instruments financiers qui ont été évalués à la juste valeur.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le conseil d'administration du gestionnaire le 8 juin 2026.

Le 22 janvier 2026, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont adopté les modifications du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement afin d'éliminer l'obligation de présenter certains renseignements pour chaque série de titres dans l'état du résultat global, l'état de l'évolution de la situation financière et les notes annexes. Ces modifications étant entrées en vigueur le 22 avril 2026, elles ont été appliquées aux présents états financiers.

3. Méthodes comptables significatives

a) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des actifs financiers et des passifs financiers tels que des titres de créance, des titres de capitaux propres, des fonds d'investissement et des dérivés. Le Fonds classe et évalue ses instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (la « JVRN »). Tous les actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à l'état de la situation financière lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est acquittée, est annulée ou prend fin. Les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de l'opération.

Les instruments financiers sont par la suite évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat global au poste *Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e)*. Le coût des placements est calculé en fonction d'un coût moyen pondéré.

Les profits et les pertes réalisé(e)s et latent(e)s sur les placements sont calculé(e)s en fonction du coût moyen pondéré des placements, mais excluent les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille, qui sont présentés de manière distincte dans l'état du résultat global au poste *Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille*.

Les profits et les pertes découlant de la variation de la juste valeur des placements sont pris en compte dans l'état du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Le Fonds comptabilise ses placements dans des fonds de placement à capital variable non cotés, des fonds privés (« Fonds sous-jacents ») et des fonds négociés en bourse (« FNB »), le cas échéant, à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour les fonds privés, le gestionnaire aura recours aux évaluations fournies par les gestionnaires des fonds privés, ce qui représente la quote-part du Fonds de l'actif net de ces fonds privés. Les placements du Fonds dans des Fonds sous-jacents et des FNB, le cas échéant, sont présentés dans le tableau des placements à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale du Fonds en lien avec ces placements.

Les titres rachetables du Fonds comportent de multiples obligations contractuelles différentes et confèrent aux porteurs de titres le droit de faire racheter leur participation dans le Fonds contre un montant de trésorerie égal à leur part proportionnelle de la valeur liquidative du Fonds, faisant en sorte qu'ils respectent le critère de classification à titre de passifs financiers, conformément à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de titres est présentée au prix de rachat.

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

a) Instruments financiers (suite)

L'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, exige la présentation d'information relative aux changements dans les passifs et les actifs, comme les titres du Fonds, découlant d'activités de financement. Les changements relatifs aux titres du Fonds, y compris les changements découlant des flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie, sont inclus à l'état de l'évolution de la situation financière. Tout changement relatif aux titres non réglé en espèces à la fin de la période est présenté à titre de Sommes à recevoir pour titres émis ou de Sommes à payer pour titres rachetés à l'état de la situation financière. Ces sommes à recevoir et à payer sont normalement réglées peu après la fin de la période.

La juste valeur est définie comme le prix qui serait obtenu à la vente d'un actif ou qui serait payé au transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

b) Évaluation de la juste valeur

Les placements dans des titres cotés à une Bourse des valeurs mobilières ou négociés sur un marché hors cote, y compris les FNB, sont évalués selon le dernier cours de marché ou le cours de clôture enregistré par la Bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur pour le placement. Dans certaines circonstances, lorsque le cours ne se situe pas à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point le plus représentatif de la juste valeur dans cet écart en fonction de faits et de circonstances spécifiques. Les titres de fonds communs d'un fonds sous-jacent sont évalués un jour ouvrable au cours calculé par le gestionnaire de ce fonds sous-jacent, conformément à ses actes constitutifs. Les titres non cotés ou non négociés à une Bourse et les titres dont le cours de la dernière vente ou de clôture n'est pas disponible ou les titres pour lesquels les cours boursiers, de l'avis du gestionnaire, sont inexacts ou incertains, ou ne reflètent pas tous les renseignements significatifs disponibles, sont évalués à leur juste valeur, laquelle sera déterminée par le gestionnaire à l'aide de techniques d'évaluation appropriées et acceptées par le secteur, y compris des modèles d'évaluation. La juste valeur d'un titre déterminée à l'aide de modèles d'évaluation exige l'utilisation de facteurs et d'hypothèses fondés sur les données observables sur le marché, notamment la volatilité et les autres taux ou prix applicables. Dans des cas limités, la juste valeur d'un titre peut être déterminée grâce à des techniques d'évaluation qui ne sont pas appuyées par des données observables sur le marché.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui incluent les dépôts de trésorerie auprès d'institutions financières et les placements à court terme qui sont facilement convertibles en trésorerie, sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur et sont utilisés par le Fonds dans la gestion de ses engagements à court terme. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont présentés à leur juste valeur, qui se rapproche de leur coût amorti en raison de leur nature très liquide et de leur échéance à court terme. Les découverts bancaires sont présentés dans les passifs courants à titre de dette bancaire dans l'état de la situation financière. Les placements à court terme qui ne sont pas considérés comme des équivalents de trésorerie sont présentés séparément dans le tableau des placements.

Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés (comme les options vendues, les contrats à terme standardisés ou de gré à gré, les swaps ou les instruments dérivés sur mesure) en guise de couverture contre les pertes occasionnées par des fluctuations des cours des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le Fonds peut également avoir recours à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture afin d'effectuer indirectement des placements dans des titres ou des marchés financiers, de s'exposer à d'autres devises, de chercher à générer des revenus supplémentaires ou à toute autre fin considérée comme appropriée par le ou les portefeuillistes du Fonds, pourvu que cela soit compatible avec les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés doivent être utilisés conformément à la législation canadienne sur les organismes de placement collectif, sous réserve des dispenses accordées au Fonds par les organismes de réglementation, le cas échéant.

L'évaluation des instruments dérivés est effectuée quotidiennement, au moyen des sources usuelles d'information provenant des Bourses pour les instruments dérivés cotés en Bourse et des demandes précises auprès des courtiers relativement aux instruments dérivés hors cote.

La valeur des contrats à terme de gré à gré représente le profit ou la perte qui serait réalisé(e) si, à la date d'évaluation, les positions détenues étaient dénouées. La variation de la valeur des contrats à terme de gré à gré est incluse dans l'état du résultat global au poste *Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e)*.

La fluctuation quotidienne de la valeur des contrats à terme standardisés ou des swaps, de même que les règlements au comptant effectués tous les jours par le Fonds, le cas échéant, représentent la variation des profits ou des pertes latent(e)s, mieux établi(e)s au prix de règlement. Ces profits ou pertes latent(e)s sont inscrit(e)s et comptabilisé(e)s de cette manière jusqu'à ce que le Fonds dénoue le contrat ou que le contrat arrive à échéance. La marge versée ou reçue au titre des contrats à terme standardisés ou des swaps figure en tant que créance dans l'état de la situation financière au poste *Marge sur instruments dérivés*. Toute modification de l'exigence en matière de marge est rajustée quotidiennement.

Les primes payées pour l'achat d'options sont comptabilisées dans l'état de la situation financière au poste *Placements à la juste valeur*.

Les primes reçues à la vente d'options sont incluses dans l'état de la situation financière à titre de passif et sont par la suite ajustées quotidiennement à leur juste valeur. Si une option vendue vient à échéance sans avoir été exercée, la prime reçue est inscrite à titre de profit réalisé. Lorsqu'une option d'achat vendue est exercée, l'écart entre le produit de la vente plus la valeur de la prime et le coût du titre est inscrit à titre de profit ou de perte réalisé(e). Lorsqu'une option de vente vendue est exercée, le coût du titre acquis correspond au prix d'exercice de l'option moins la prime reçue.

Se reporter au tableau des instruments dérivés et au tableau des options achetées/vendues, le cas échéant, compris dans le tableau des placements pour la liste des instruments dérivés et des options au 31 mars 2026.

Le Fonds classe la juste valeur de ses actifs et de ses passifs en trois catégories, lesquelles se différencient en fonction de la nature des données, observables ou non, et de la portée de l'estimation requise.

Niveau 1 – Prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Les évaluations de niveau 2 comprennent, par exemple, des prix cotés pour des titres semblables, des prix cotés sur des marchés inactifs et provenant de courtiers en valeurs mobilières reconnus, ainsi que l'application à des prix cotés ailleurs qu'en Amérique du Nord de facteurs obtenus à partir de données observables dans le but d'estimer l'incidence que peuvent avoir les différentes heures de clôture des marchés.

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

b) Évaluation de la juste valeur (suite)

Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués en fonction des prix fournis par une entreprise d'évaluation indépendante et reconnue qui établit le prix des titres en se fondant sur les opérations récentes et sur les estimations obtenues des intervenants du marché, en incorporant des données de marché observables et en ayant recours à des pratiques standards sur les marchés. Les placements à court terme classés au niveau 2 sont évalués en fonction du coût amorti, majoré des intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur.

Les justes valeurs estimées pour ces titres pourraient être différentes des valeurs qui auraient été utilisées si un marché pour le placement avait existé;

Niveau 3 – Données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les données sont considérées comme observables si elles sont élaborées à l'aide de données de marché, par exemple les informations publiées sur des événements ou des transactions réels, qui reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif.

Voir la note 10 pour le classement des justes valeurs du Fonds.

c) Comptabilisation des produits

Les revenus d'intérêts aux fins de distribution correspondent à l'intérêt nominal reçu par le Fonds et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro, qui sont amorties selon le mode linéaire. Les dividendes sont cumulés à compter de la date ex-dividende. Les profits ou les pertes latent(e)s sur les placements, les profits ou pertes réalisé(e)s à la vente de placements, lesquels comprennent les profits ou pertes de change sur ces placements, sont établis selon la méthode du coût moyen pondéré. Les distributions reçues d'un fonds sous-jacent sont comprises dans les revenus d'intérêts aux fins de distribution, dans le revenu de dividendes, dans le profit (la perte) net(te) réalisé(e) ou dans le revenu provenant des rabais sur les frais, selon le cas, à la date ex-dividende ou de distribution.

Le revenu, les profits (pertes) réalisé(e)s et les profits (pertes) latent(e)s sont répartis quotidiennement et proportionnellement entre les séries.

d) Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille

Les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille sont des charges engagées en vue d'acquérir, d'émettre ou de céder des actifs financiers ou des passifs financiers. Ils comprennent les honoraires et les commissions versés aux agents, aux bourses, aux courtiers et aux autres intermédiaires. Tous les courtages engagés par le Fonds en lien avec les opérations de portefeuille pour les périodes, ainsi que les autres frais d'opérations, sont présentés dans l'état du résultat global. Les activités de courtage sont attribuées aux courtiers en fonction du meilleur résultat net pour le Fonds. Sous réserve de ces critères, des commissions peuvent être versées à des sociétés de courtage qui offrent certains services (ou les paient), outre l'exécution des ordres, y compris la recherche, l'analyse et les rapports sur les placements, et les bases de données et les logiciels à l'appui de ces services. Le cas échéant et lorsqu'elle est vérifiable, la valeur de ces services fournis au cours des périodes est présentée à la note 10. La valeur de certains services exclusifs fournis par des courtiers ne peut être estimée raisonnablement.

e) Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Le Fonds est autorisé à effectuer des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, tel qu'il est défini dans le prospectus simplifié du Fonds. Ces opérations s'effectuent par l'échange temporaire de titres contre des biens donnés en garantie comportant l'engagement de rendre les mêmes titres à une date ultérieure.

Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et, dans certains cas, sous forme d'intérêts sur la trésorerie ou les titres détenus en garantie. Le revenu tiré de ces opérations est présenté à l'état du résultat global et constaté lorsqu'il est gagné. Les opérations de prêts de titres sont gérées par The Bank of New York Mellon (l'« agent de prêt de titres »). La valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie doit équivaloir à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés, vendus ou achetés.

La note 10 résume les détails relatifs aux titres prêtés et aux biens reçus en garantie à la fin de la période, et présente un rapprochement des revenus de prêt de titres durant la période, le cas échéant. Les biens reçus en garantie se composent de titres de créance du gouvernement du Canada et d'autres pays, d'administrations municipales, de gouvernements provinciaux et d'institutions financières du Canada.

f) Compensation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est comptabilisé dans l'état de la situation financière seulement s'il existe un droit exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, le Fonds conclut diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent tout de même de compenser les montants dans certaines circonstances, comme une défaillance, une faillite ou une résiliation de contrat. La note 10 résume les détails de la compensation, le cas échéant, y compris le montant brut des actifs et des passifs financiers comptabilisés, les montants compensés dans l'état de la situation financière et l'incidence nette sur l'état de la situation financière si la totalité des droits à compensation était exercée dans le cadre d'événements futurs.

Les produits et les charges ne sont pas compensés à l'état du résultat global, à moins qu'une norme comptable présentée de manière spécifique dans les méthodes IFRS adoptées par le Fonds l'exige ou le permette.

g) Devise

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les achats et les ventes de placements en devises ainsi que les dividendes, le revenu d'intérêts et les charges d'intérêts en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les profits (pertes) de change à l'achat ou à la vente de devises sont comptabilisé(e)s dans l'état du résultat global au poste *Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) réalisé(e)*.

La juste valeur des placements ainsi que des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur chaque jour ouvrable.

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

h) Actif net attribuable aux porteurs de titres, par titre

L'actif net attribuable aux porteurs de titres par titre est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de titres d'une série de titres un jour ouvrable donné par le nombre total de titres de la série en circulation ce jour-là.

i) Valeur liquidative par titre

La valeur liquidative quotidienne d'un fonds d'investissement peut être calculée sans tenir compte des IFRS conformément aux règlements des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »). La différence entre la valeur liquidative et l'actif net attribuable aux porteurs de titres (tel qu'il est présenté dans les états financiers), le cas échéant, tient principalement aux différences liées à la juste valeur des placements et des autres actifs financiers et passifs financiers, et est présentée à la note 10, le cas échéant.

j) Fusions

Dans le cadre d'une fusion de fonds, le Fonds fait l'acquisition de tous les actifs et prend en charge la totalité du passif du fonds dissous à la juste valeur en échange des titres du Fonds à la date de prise d'effet de la fusion.

k) Modifications comptables futures

i) Classement et évaluation des instruments financiers (modifications aux normes IFRS 9 et IFRS 7)

En mai 2024, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié des modifications aux normes IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 »). Ces modifications portent sur le classement des actifs financiers et sur la comptabilisation des éléments réglés au moyen de paiements électroniques selon les exigences en matière de classement et d'évaluation de l'IFRS 9. Les possibles répercussions incluent notamment la modification des délais de comptabilisation et de décomptabilisation des instruments financiers dans certaines situations où les règlements prennent plus d'un jour. Ces modifications instaurent également un choix de méthode comptable pour la décomptabilisation d'un passif financier réglé au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026, mais leur adoption anticipée est permise.

ii) IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »)

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et établit de nouvelles dispositions en matière de présentation de catégories distinctes et de sous-totaux définis dans l'état du résultat global, de nouvelles informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction et des exigences additionnelles en matière de regroupement et de ventilation d'informations. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, mais son adoption anticipée est permise.

Le gestionnaire évalue actuellement l'incidence de l'adoption des normes décrites ci-dessus. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir d'incidence significative sur les états financiers du Fonds.

4. Estimations et jugements comptables critiques

L'établissement de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses ayant principalement une incidence sur l'évaluation des placements. Les estimations et les hypothèses sont révisées de façon continue. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Voici les estimations et les jugements comptables les plus importants utilisés pour établir les états financiers :

Utilisation d'estimations

Juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui sont évalués au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données observables, dans la mesure du possible. Diverses techniques d'évaluation sont utilisées, selon un certain nombre de facteurs, notamment la comparaison avec des instruments similaires pour lesquels des cours du marché observables existent et l'examen de transactions récentes réalisées dans des conditions de concurrence normale. Les données d'entrée et les hypothèses clés utilisées sont propres à chaque société et peuvent comprendre les taux d'actualisation estimés et la volatilité prévue des prix. Des changements de données d'entrée clés peuvent entraîner une variation de la juste valeur présentée pour ces instruments financiers détenus par le Fonds.

Utilisation de jugements

Classement et évaluation des placements

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire doit exercer des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié selon l'IFRS 9. Le gestionnaire a évalué le modèle économique du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers ainsi que sa performance globale sur la base de la juste valeur, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à l'IFRS 9 constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Monnaie fonctionnelle

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds, étant considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents du Fonds, compte tenu de la manière dont les titres sont émis et rachetés et dont le rendement et la performance du Fonds sont évalués.

NOTES ANNEXES

4. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

Intérêts dans des entités structurées non consolidées

Afin de déterminer si un Fonds sous-jacent ou un FNB dans lequel le Fonds investit, mais qu'il ne consolide pas, respecte la définition d'une entité structurée, le gestionnaire doit exercer des jugements importants visant à établir si ces Fonds sous-jacents possèdent les caractéristiques typiques d'une entité structurée. Ces Fonds sous-jacents respectent la définition d'une entité structurée, car :

I. les droits de vote dans les Fonds sous-jacents ne sont pas des facteurs dominants pour décider qui les contrôle;

II. les activités des Fonds sous-jacents sont assujetties à des restrictions aux termes de leurs documents de placement;

III. les Fonds sous-jacents ont des objectifs de placement précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs tout en leur transférant les risques et avantages connexes.

Par conséquent, de tels placements sont comptabilisés à la JVRN. La note 10 résume les détails des participations du Fonds dans ces Fonds sous-jacents, le cas échéant.

5. Impôts sur le résultat

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Par conséquent, il est assujetti à l'impôt pour ce qui est de ses bénéfices, y compris le montant net des gains en capital réalisés pour l'année d'imposition, qui ne sont ni payés ni à payer à ses porteurs de titres à la fin de l'année d'imposition. La fin de l'année d'imposition du Fonds est en décembre. Le Fonds peut être assujetti aux retenues à la source d'impôts étrangers. En général, le Fonds traite les retenues d'impôts à la source en tant que charges portées en réduction du bénéfice aux fins du calcul de l'impôt. Le Fonds distribuera des montants suffisants tirés de son bénéfice net aux fins du calcul de l'impôt, au besoin, afin de ne pas payer d'impôt sur le résultat, à l'exception des impôts remboursables sur les gains en capital, le cas échéant.

Les pertes du Fonds ne peuvent être attribuées aux investisseurs et sont conservées par le Fonds pour des exercices futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement jusqu'à 20 ans afin de réduire le bénéfice imposable et les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Les pertes en capital peuvent être reportées prospectivement indéfiniment afin de réduire les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Se reporter à la note 10 pour les reports prospectifs de pertes fiscales du Fonds.

6. Frais de gestion et autres charges

a) Chaque série du Fonds engagera des charges qui pourront être affectées spécifiquement à cette série. Les charges courantes du Fonds sont affectées aux séries du Fonds au prorata.

b) Le gestionnaire offre ou prévoit la prestation de services en placement et de services-conseils moyennant des frais de gestion. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour prendre connaissance des frais annuels payés (en pourcentage de l'actif moyen) par le Fonds.

c) Le Fonds paie au gestionnaire des frais d'administration et, en échange, celui-ci prend en charge les charges d'exploitation du Fonds, à l'exception de certains coûts définis. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour prendre connaissance des frais annuels payés (en pourcentage de l'actif moyen) par le Fonds.

Les autres coûts liés au Fonds comprennent les taxes et les impôts (y compris notamment la TPS/TVH et l'impôt sur le résultat), les coûts des opérations de vente et d'achat de placements et de dérivés, les intérêts et les coûts d'emprunt, de même que les coûts liés au Comité d'examen indépendant (« CEI »).

d) Le Fonds peut payer au placeur des frais de service en contrepartie de la prestation directe ou indirecte de services au Fonds. Une partie des frais de service liés aux titres des séries C et Tc fait l'objet d'une remise trimestrielle par le placeur, comme il est indiqué dans le prospectus du Fonds. La remise est distribuée aux porteurs de titres admissibles sous forme de distributions de capital et est réinvestie dans des titres supplémentaires des séries C et Tc du Fonds ou d'un autre fonds donnant droit à des distributions détenu par le porteur de titres. Le Fonds peut également verser des frais annuels au placeur relativement à certains services de placement fournis par le placeur. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour prendre connaissance des frais annuels payés (en pourcentage de l'actif moyen) par le Fonds.

e) Le fiduciaire est responsable de la direction et de la gestion générales des affaires du Fonds. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour prendre connaissance des frais annuels payés (en pourcentage de l'actif moyen) au fiduciaire par le Fonds.

f) Des frais de conseil sont imputés par le placeur pour des conseils sur les placements et des services administratifs offerts relativement aux séries U et Tu si elles sont émises. Les frais de conseil sont payables mensuellement par les investisseurs des séries U et Tu directement, et non par le Fonds.

g) La TPS/TVH versée par le Fonds à l'égard de ses charges ne peut être recouvrée. Dans les présents états financiers, toute référence à la TPS/TVH inclut la TVQ (taxe de vente du Québec), le cas échéant.

h) Les autres charges comprennent les intérêts et les coûts d'emprunt ainsi que d'autres charges diverses.

i) Le gestionnaire peut, à son gré, payer certaines charges du Fonds pour que son rendement demeure concurrentiel. Toutefois, il n'est pas garanti que cela se produira. Toute charge prise en charge par le gestionnaire au cours des périodes a été présentée dans les états du résultat global.

j) Les placements dans des Fonds sous-jacents, le cas échéant, seront effectués dans des séries qui ne paient pas de frais. Les FNB dans lesquels le Fonds peut investir peuvent être assortis de leurs propres frais et charges, qui réduisent la valeur du FNB. En règle générale, le gestionnaire a déterminé que les frais payés par un FNB ne constituent pas une répétition des frais payés par le Fonds. Toutefois, lorsque le FNB est géré par Mackenzie, le FNB peut accorder une remise sur frais au Fonds pour contrebalancer des frais payés au sein du FNB. Rien ne garantit que ces distributions seront maintenues à l'avenir.

k) En vertu des ententes entre les membres du CEI du Fonds et le fiduciaire, au nom du Fonds, il est prévu que tous les membres du CEI soient indemnisés par le Fonds pour les passifs et les coûts engendrés par toute action ou poursuite intentée contre eux du fait d'être ou d'avoir été membres du CEI, à la condition qu'ils aient agi en toute honnêteté et de bonne foi dans l'intérêt du Fonds ou, dans le cas d'une action ou d'une poursuite criminelle ou administrative donnant lieu à des sanctions monétaires, qu'ils aient des motifs raisonnables de croire que leur conduite était légale. Aucune réclamation de la sorte n'a été faite et, par conséquent, aucun montant relatif à des indemnités n'a été inscrit dans les présents états financiers.

NOTES ANNEXES

7. Capital du Fonds

Le capital du Fonds, qui comprend l'actif net attribuable aux porteurs de titres, est réparti entre les différentes séries, lesquelles comportent chacune un nombre illimité de titres. Les titres en circulation du Fonds aux 31 mars 2026 et 2025 ainsi que les titres qui ont été émis, réinvestis et rachetés au cours des périodes sont présentés à la note 10. Le gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à ses objectifs de placement énoncés à la note 10.

8. Risques découlant des instruments financiers

a) Gestion du risque

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers, tels qu'ils sont définis dans l'IFRS 7. L'exposition du Fonds aux risques financiers est concentrée dans ses placements, lesquels sont présentés dans le tableau des placements au 31 mars 2026, regroupés par type d'actif, région géographique et secteur.

Le gestionnaire cherche à atténuer les éventuelles répercussions néfastes des risques liés aux instruments financiers sur le rendement du Fonds par l'embauche de conseillers en valeurs professionnels et expérimentés, par la surveillance quotidienne des positions du Fonds et des événements de marché, ainsi que par la diversification du portefeuille de placements en respectant les contraintes de l'objectif de placement. Pour faciliter la gestion du risque, le gestionnaire a également recours à des directives internes qui définissent les expositions cibles pour chaque type de risque, il maintient une structure de gouvernance dont le rôle consiste à superviser les activités de placement du Fonds et il surveille la conformité avec la stratégie de placement établie du Fonds, les directives internes et la réglementation des valeurs mobilières.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières au fur et à mesure que celles-ci deviennent exigibles. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats potentiels quotidiens en espèces de titres rachetables. Pour surveiller la liquidité de ses actifs, le Fonds a recours à un programme de gestion du risque de liquidité permettant de calculer le nombre de jours nécessaires pour convertir les placements détenus par le Fonds en espèces au moyen d'une approche de liquidation sur plusieurs jours. Cette analyse du risque de liquidité évalue la liquidité du Fonds en fonction de pourcentages de liquidité minimale prédéterminés établis pour diverses périodes et est surveillée sur une base trimestrielle. En outre, le Fonds peut emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de la valeur de son actif net pour financer ses rachats. Pour se conformer à la réglementation sur les valeurs mobilières, le Fonds doit conserver au moins 85 % de son actif dans des placements liquides (c.-à-d. des placements pouvant être facilement vendus).

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés ou échangés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds, fluctuent en raison de variations des taux de change. En règle générale, la valeur des placements libellés dans une devise augmente lorsque la valeur du dollar canadien baisse (par rapport aux devises). À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente par rapport aux devises, la valeur des placements libellés dans une devise baisse.

La note 10 indique les devises, le cas échéant, auxquelles le Fonds avait une exposition importante, tant pour les instruments financiers monétaires que non monétaires, et illustre l'incidence potentielle, en dollars canadiens, sur l'actif net du Fonds d'une hausse ou d'une baisse de 5 % du dollar canadien relativement à toutes les devises, toute autre variable demeurant constante. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du Fonds au risque de change présentée à la note 10 comprend l'incidence indirecte potentielle des Fonds sous-jacents et des FNB dans lesquels investit le Fonds, et/ou des contrats d'instruments dérivés, y compris les contrats de change à terme de gré à gré. Les autres actifs financiers et passifs financiers (y compris les dividendes et les intérêts à recevoir, ainsi que les sommes à recevoir ou à payer pour les placements vendus ou achetés) libellés en devises n'exposent pas le Fonds à un risque de change important.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue selon les variations des taux d'intérêt du marché en vigueur. En règle générale, la valeur de ces titres augmente lorsque les taux d'intérêt baissent et diminue lorsqu'ils augmentent.

Si l'exposition est importante, la note 10 résume les instruments financiers portant intérêt du Fonds selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et illustre l'incidence potentielle sur l'actif net du Fonds d'une hausse ou d'une baisse de 1 % des taux d'intérêt en vigueur, la courbe des taux évoluant en parallèle et toute autre variable demeurant constante.

La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt a été estimée selon la duration moyenne pondérée et un modèle d'évaluation qui estime l'incidence sur la juste valeur des emprunts hypothécaires en fonction des variations des taux d'intérêt en vigueur conformément à la politique d'évaluation des emprunts hypothécaires. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du Fonds au risque de taux d'intérêt présentée à la note 10 comprend l'incidence indirecte potentielle des Fonds sous-jacents et des FNB dans lesquels investit le Fonds, et/ou des contrats d'instruments dérivés. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les autres instruments du marché monétaire sont à court terme et ne sont généralement pas exposés à un risque de taux d'intérêt impliquant des montants importants.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement pris envers le Fonds.

La note 10 résume l'exposition du Fonds au risque de crédit, si une telle exposition s'applique et est importante. Si elles sont présentées, les notes de crédit et les catégories de crédit sont basées sur les notes d'une agence de notation désignée. L'exposition indirecte au risque de crédit peut provenir des titres à revenu fixe, tels que les obligations, détenus par des Fonds sous-jacents ou des FNB, le cas échéant. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Afin de réduire la possibilité d'un défaut de règlement, la livraison des titres vendus se fait simultanément contre paiement, quand les pratiques du marché le permettent, au moyen d'un dépôt central ou d'une agence de compensation et de dépôt lorsque c'est la façon de procéder. La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'état de la situation financière.

NOTES ANNEXES

8. Risques découlant des instruments financiers (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en fonction des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de change), que ces variations découlent de facteurs propres à un placement individuel ou à son émetteur, ou d'autres facteurs ayant une incidence sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment du marché. Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Le gestionnaire gère ce risque grâce à une sélection minutieuse des titres et autres instruments financiers conformément aux paramètres des stratégies de placement. À l'exception de certains contrats dérivés, le risque maximal découlant des instruments financiers équivaut à leur juste valeur. Le risque maximal de perte sur certains contrats dérivés, comme des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des contrats à terme standardisés équivaut à leurs valeurs notionnelles. Dans le cas d'options d'achat (de vente) et de contrats à terme standardisés vendus à découvert, la perte maximale pour le Fonds augmente, théoriquement sans limite, au fur et à mesure que la juste valeur du titre sous-jacent augmente (diminue). Toutefois, ces instruments sont généralement utilisés dans le cadre du processus global de gestion des placements afin de gérer le risque provenant des placements sous-jacents et n'augmentent généralement pas le risque de perte global du Fonds. Pour atténuer ce risque, le Fonds s'assure de détenir à la fois l'élément sous-jacent, la couverture en espèces ou la marge, dont la valeur équivaut à celle du contrat dérivé ou lui est supérieure.

L'autre risque de prix découle habituellement de l'exposition aux titres de capitaux propres et aux titres liés aux marchandises. Si l'exposition est importante, la note 10 illustre l'augmentation ou la diminution possible de l'actif net du Fonds si les cours des Bourses où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 10 %, toute autre variable demeurant constante. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du Fonds à l'autre risque de prix présentée à la note 10 comprend l'incidence indirecte potentielle des Fonds sous-jacents et des FNB dans lesquels investit le Fonds, et/ou des contrats d'instruments dérivés.

De plus, si le Fonds investit dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, le Fonds est exposé au risque que la valeur du Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie change en raison de changements dans l'évaluation des biens immobiliers. Les évaluations des biens immobiliers sont sensibles aux variations des taux de capitalisation. La note 10 indique aussi la sensibilité du Fonds, le cas échéant, à une variation de 25 points de base des taux de capitalisation moyens pondérés.

g) Fonds sous-jacents

Le Fonds peut investir dans des fonds sous-jacents et peut être exposé indirectement au risque de change, au risque de taux d'intérêt, à l'autre risque de prix et au risque de crédit en raison des fluctuations de la valeur des instruments financiers détenus par les fonds sous-jacents. La note 10 résume l'exposition du Fonds à ces risques provenant des fonds sous-jacents, si une telle exposition s'applique et est importante.

9. Autres informations

a) Abréviations

Les devises, le cas échéant, sont présentées dans les présents états financiers en utilisant les codes de devises suivants :

Code de la devise	Description	Code de la devise	Description	Code de la devise	Description
AED	Dirham des Émirats arabes unis	**HUF**	Forint hongrois	**PHP**	Peso philippin
AUD	Dollar australien	**IDR**	Rupiah indonésienne	**PKR**	Roupie pakistanaise
BRL	Real brésilien	**ILS**	Shekel israélien	**PLN**	Zloty polonais
CAD	Dollar canadien	**INR**	Roupie indienne	**RON**	Leu roumain
CHF	Franc suisse	**JPY**	Yen japonais	**RUB**	Rouble russe
CZK	Couronne tchèque	**KOR**	Won sud-coréen	**SAR**	Riyal saoudien
CLP	Peso chilien	**MXN**	Peso mexicain	**SEK**	Couronne suédoise
CNY	Yuan chinois	**MYR**	Ringgit malaisien	**SGD**	Dollar de Singapour
COP	Peso colombien	**NGN**	Naira nigérian	**THB**	Baht thaïlandais
DKK	Couronne danoise	**NOK**	Couronne norvégienne	**TRL**	Livre turque
EUR	Euro	**NTD**	Nouveau dollar de Taïwan	**USD**	Dollar américain
GBP	Livre sterling	**NZD**	Dollar néo-zélandais	**ZAR**	Rand sud-africain
HKD	Dollar de Hong Kong	**PEN**	Nouveau sol péruvien	**ZMW**	Kwacha zambien

b) Autres informations disponibles

Il est possible d'obtenir, sans frais et sur demande, des exemplaires du prospectus simplifié en vigueur du Fonds, de sa notice annuelle et de son rapport de la direction sur le rendement du Fonds en écrivant à IG Gestion de patrimoine Inc., 1360, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 300, Montréal (Québec) H3G 2W4 [ou, si vous habitez à l'extérieur du Québec, au 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5] ou en composant le numéro sans frais 1-800-661-4578 (au Québec) ou 1-888-746-6344 (ailleurs au Canada). Vous les trouverez aussi sur le site Web d'IG Gestion de patrimoine à www.ig.ca/fr et sur le site de SEDAR+ à www.sedarplus.ca. Il est également possible d'obtenir sur demande des exemplaires des états financiers de tous les Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Ceux-ci se trouvent aussi sur le site Web d'IG Gestion de patrimoine à www.ig.ca/fr et sur le site de SEDAR+ à www.sedarplus.ca.

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au Fonds *(en milliers, sauf pour a) i.)*

a) *i. Constitution du Fonds et renseignements sur les séries*

Date de constitution : 5 janvier 2001

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de titres de chaque série. Le nombre de titres de chaque série qui ont été émis et qui sont en circulation est présenté dans la note 10 a) ii.

Les titres des séries B et T SF sont offerts aux particuliers qui investissent un minimum de 50 $ et dont les placements du ménage sont généralement inférieurs à 500 000 $. Les investisseurs de la série T SF souhaitent également recevoir un flux de revenu mensuel de leur placement.

Les titres de série B-REEI sont offerts aux particuliers dans un régime enregistré d'épargne-invalidité qui investissent un minimum de 50 $ et dont les placements du ménage sont généralement inférieurs à 500 000 $.

Les titres de série DB sont offerts exclusivement pour l'achat par le régime de retraite des employés de la Société financière IGM Inc. et de ses filiales et sociétés affiliées.

Les titres des séries F et FT sont offerts aux investisseurs qui investissent un minimum de 50 $ et qui ont conclu une entente avec un placeur. Les investisseurs de la série FT souhaitent également recevoir un flux de revenu mensuel de leur placement.

Les titres des séries J SF et T JSF sont offerts aux investisseurs dont les placements du ménage sont généralement de 500 000 $ ou plus. Les investisseurs de la série T JSF souhaitent également recevoir un flux de revenu mensuel de leur placement.

Les titres de série J SF-REEI sont offerts aux investisseurs qui détiennent un régime enregistré d'épargne-invalidité dont les placements du ménage sont généralement de 500 000 $ ou plus.

Les titres de série S sont offerts exclusivement aux fonds distincts gérés par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (ou ses sociétés affiliées).

Les titres des séries A, A-REEI, J FAR, J FAR-REEI, T FAR et T JFAR ne sont plus offerts à la vente. Le 10 mai 2024, les séries A, A-REEI, J FAR, J FAR-REEI, T FAR et T JFAR ont été renommées séries B, B-REEI, J SF, J SF-REEI, T SF et T JSF, respectivement.

Les titres des séries C et Tc ne sont plus offerts à la vente.

Série	Date d'établissement/ de rétablissement	Frais de gestion (%)	Frais de distribution (%)	Frais de service (%)	Frais d'administration (%)	Honoraires du fiduciaire (%)
Série A	Aucun titre émis	1,695	0,10	0,12	0,15	0,05
Série A-REEI	Aucun titre émis	1,695	0,10	0,12	0,15	0,05
Série B	28 juillet 2003	1,695	0,10	0,12	0,15	0,05
Série B-REEI	4 novembre 2011	1,695	0,10	0,12	0,15	0,05
Série C	29 janvier 2001	1,695	0,10	0,20	0,15	0,05
Série DB	2 novembre 2020	–	–	–	–	–
Série F	12 juillet 2013	0,454	0,10	–	0,15	0,05
Série FT	7 janvier 2019	0,454	0,10	–	0,15	0,05
Série J FAR	Aucun titre émis	1,445	0,10	0,12	0,15	0,05
Série J FAR-REEI	Aucun titre émis	1,445	0,10	0,12	0,15	0,05
Série J SF	12 juillet 2013	1,445	0,10	0,12	0,15	0,05
Série J SF-REEI	16 juillet 2018	1,445	0,10	0,12	0,15	0,05
Série S	2 octobre 2006	1,45	0,15	–	0,10	0,05
Série T FAR	Aucun titre émis	1,695	0,10	0,12	0,15	0,05
Série T SF	7 janvier 2019	1,695	0,10	0,12	0,15	0,05
Série Tc	7 janvier 2019	1,695	0,10	0,20	0,15	0,05
Série T JFAR	Aucun titre émis	1,445	0,10	0,12	0,15	0,05
Série T JSF	7 janvier 2019	1,445	0,10	0,12	0,15	0,05

Les porteurs de titres de série C ont droit à une remise totale ou partielle sur les frais de service en fonction de la valeur de l'actif qu'ils détiennent dans le Fonds et dans d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine, comme il est indiqué dans le prospectus du Fonds.

La date d'établissement initiale de la série A est le 28 juillet 2003; celle de la série A-REEI est le 4 novembre 2011; celle de la série J FAR est le 12 juillet 2013; celle de la série J FAR-REEI est le 16 juillet 2018; et celle des séries T FAR et T JFAR est le 7 janvier 2019. Le 10 mai 2024, les séries A, A-REEI, J FAR, J FAR-REEI, T FAR et T JFAR ont été renommées séries B, B-REEI, J SF, J SF-REEI, T SF et T JSF, respectivement.

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au Fonds *(en milliers, sauf pour a) i.) (suite)*

a) *ii. Opérations sur les titres et titres en circulation*

	31 mars 2026						31 mars 2025					
	Titres en circulation, à l'ouverture	Émis	Émis à la fusion	Réinvestissement des distributions	Rachetés	Titres en circulation, à la clôture	Titres en circulation, à l'ouverture	Émis	Émis à la fusion	Réinvestissement des distributions	Rachetés	Titres en circulation, à la clôture
Série A	–	–	–	–	–	–	9 772	30	–	–	(9 802)	–
Série A-REEI	–	–	–	–	–	–	606	–	–	–	(606)	–
Série B	25 072	2 369	–	745	(6 803)	21 383	19 810	12 627	–	855	(8 220)	25 072
Série B-REEI	2 176	150	–	75	(234)	2 167	1 478	819	–	72	(193)	2 176
Série C	4 048	115	–	121	(907)	3 377	4 872	4 834	–	146	(5 804)	4 048
Série DB	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Série F	143 689	29 793	–	3 804	(31 311)	145 975	144 192	30 938	–	3 293	(34 734)	143 689
Série FT	783	254	–	28	(156)	909	724	269	–	23	(233)	783
Série J FAR	–	–	–	–	–	–	4 866	47	–	–	(4 913)	–
Série J FAR-REEI	–	–	–	–	–	–	227	10	–	–	(237)	–
Série J SF	9 661	2 101	–	330	(2 843)	9 249	5 120	6 548	–	344	(2 351)	9 661
Série J SF-REEI	865	115	–	33	(81)	932	464	383	–	30	(12)	865
Série S	8 913	708	–	326	(1 897)	8 050	9 876	705	–	361	(2 029)	8 913
Série T FAR	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Série T SF	19	–	–	1	(1)	19	31	1	–	2	(15)	19
Série Tc	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Série T JFAR	–	–	–	–	–	–	7	–	–	–	(7)	–
Série T JSF	38	–	–	3	(1)	40	35	8	–	3	(8)	38

b) Reports prospectifs de pertes fiscales

À la fin de la dernière année d'imposition, aucune perte en capital ni autre qu'en capital n'était disponible pour un report prospectif aux fins de l'impôt.

c) Prêt de titres

Aux 31 mars 2026 et 2025, aucune opération de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres n'était en cours.

d) Commissions

Pour les périodes closes les 31 mars 2026 et 2025, les commissions versées par le Fonds n'ont pas généré de services de tiers fournis ou payés par les courtiers.

e) Risques découlant des instruments financiers

i. Exposition au risque et gestion du risque

Le Fonds vise à offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié procurant la stabilité à long terme du capital et un revenu en investissant dans des fonds sous-jacents et/ou directement dans des titres. Dans des conditions normales du marché, l'exposition sera généralement de 50 % à 80 % de titres à revenu fixe et de biens immobiliers et de 20 % à 40 % d'actions. En outre, le Fonds peut également investir dans d'autres catégories d'actif.

ii. Risque de change

Le tableau ci-après résume l'exposition du Fonds au risque de change.

	Augmentation de 5 %		Diminution de 5 %	
Incidence sur l'actif net	**($)**	**(%)**	**($)**	**(%)**
31 mars 2026	(25 978)	(1,1)	25 978	1,1
31 mars 2025	(27 166)	(1,2)	27 166	1,2

iii. Risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-après résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt.

	Augmentation de 1 %		Diminution de 1 %	
Incidence sur l'actif net	**($)**	**(%)**	**($)**	**(%)**
31 mars 2026	(80 563)	(3,5)	81 613	3,5
31 mars 2025	(85 564)	(3,7)	85 776	3,7

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au Fonds *(en milliers, sauf pour a) i.) (suite)*

e) Risques découlant des instruments financiers (suite)

iv. Autre risque de prix

Le tableau ci-après résume l'exposition du Fonds à l'autre risque de prix découlant de placements dans des titres de capitaux propres.

	Augmentation de 10 %		Diminution de 10 %	
Incidence sur l'actif net	**($)**	(%)	**($)**	(%)
31 mars 2026	90 528	3,9	(90 375)	(3,9)
31 mars 2025	85 593	3,7	(85 054)	(3,7)

Le tableau ci-après résume l'exposition du Fonds à l'autre risque de prix découlant de la variation du taux de capitalisation moyen pondéré applicable aux biens immobiliers détenus par le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie.

	Augmentation de 25 points de base		Diminution de 25 points de base	
Incidence sur l'actif net	**($)**	(%)	**($)**	(%)
31 mars 2026	(6 746)	(0,3)	7 413	0,3
31 mars 2025	(7 382)	(0,3)	8 113	0,4

v. Risque de crédit

La plus forte concentration indirecte du risque de crédit pour ce Fonds se trouve dans les titres de créance, tels que les obligations, détenus par les Fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. Pour de plus amples renseignements au sujet du risque de crédit des Fonds sous-jacents, veuillez vous reporter aux états financiers des Fonds sous-jacents, disponibles sur le site Web de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca ou à l'adresse www.ig.ca/fr.

f) Classement de la juste valeur

Le tableau ci-après résume la juste valeur des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie de la juste valeur décrite à la note 3.

	31 mars 2026				31 mars 2025			
	Niveau 1 ($)	**Niveau 2 ($)**	**Niveau 3 ($)**	**Total ($)**	**Niveau 1 ($)**	**Niveau 2 ($)**	**Niveau 3 ($)**	**Total ($)**
Fonds communs de placement	2 306 349	–	–	2 306 349	2 316 428	–	–	2 316 428
Total	2 306 349	–	–	2 306 349	2 316 428	–	–	2 316 428

La méthode du Fonds consiste à comptabiliser les transferts vers ou depuis les différents niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Au cours des périodes, aucun transfert important n'a eu lieu entre le niveau 1 et le niveau 2.

g) Placements du gestionnaire dans le Fonds

Les placements détenus par le gestionnaire et d'autres fonds gérés par le gestionnaire, investis dans les séries P, R ou S du Fonds, le cas échéant (comme il est décrit à la rubrique *Constitution du Fonds et renseignements sur les séries* de la note 10), s'établissaient comme suit :

	31 mars 2026	31 mars 2025
	($)	**($)**
Gestionnaire	–	–
Autres fonds gérés par le gestionnaire	98 586	107 697

h) Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Aux 31 mars 2026 et 2025, aucun montant ne faisait l'objet d'une compensation.

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au Fonds *(en milliers, sauf pour a) i.) (suite)*

i) Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Les détails des placements du Fonds dans les Fonds sous-jacents aux 31 mars 2026 et 2025 sont les suivants :

31 mars 2026	% de l'actif net du Fonds sous-jacent	Juste valeur des placements du Fonds ($)
Fonds en gestion commune de répartition active BlackRock – IG I, série P	45,5	276 835
Fonds en gestion commune d'actions internationales Blackrock – IG, série P	2,1	21 782
Fonds en gestion commune d'actions canadiennes Fidelity – IG, série P	3,3	27 988
Fonds d'actions européennes IG Mackenzie, série R	0,8	21 774
Fonds d'actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie, série R	1,9	23 378
Fonds international petite capitalisation IG Mackenzie, série R	1,1	10 076
Fonds hypothécaire et de revenu à court terme IG Mackenzie, série P	1,2	44 057
Fonds d'actions panasiatiques IG Mackenzie, série R	1,5	26 393
Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, série P	4,6	163 884
Fonds en gestion commune de marchés émergents JPMorgan – IG II, série P	5,9	31 339
Fonds en gestion commune d'obligations canadiennes Mackenzie – IG, série P	10,2	694 608
Fonds d'obligations de sociétés canadiennes Mackenzie – IG Mandat privé, série P	9,6	144 169
Fonds de revenu d'actions canadiennes Mackenzie – IG Mandat privé, série P	14,6	77 821
Fonds en gestion commune d'actions canadiennes Mackenzie – IG, série P	5,4	113 179
Fonds d'obligations mondiales Mackenzie – IG Mandat privé, série P	14,1	128 673
Fonds en gestion commune d'actions américaines à faible volatilité Mackenzie – IG, série P	1,1	22 750
Fonds en gestion commune d'actions américaines Mackenzie – IG, série P	4,1	97 191
Fonds mondial macro Mackenzie, série IG	2,1	15 594
Fonds d'obligations souveraines Mackenzie, série IG	6,3	72 125
Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Mackenzie, série IG	1,3	18 165
Fonds en gestion commune d'obligations mondiales PIMCO – IG, série P	8,4	125 557
Fonds en gestion commune à revenu élevé Putnam – IG, série P	9,5	33 822
Fonds en gestion commune d'actions américaines T. Rowe Price – IG, série P	4,1	97 781
Fonds de couverture d'actions mondiales Wellington – IG Mandat privé, série P	3,2	17 408

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au Fonds *(en milliers, sauf pour a) i.) (suite)*

i) Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées (suite)

31 mars 2025	% de l'actif net du Fonds sous-jacent	Juste valeur des placements du Fonds ($)
Fonds en gestion commune de répartition active BlackRock – IG I, série P	46,3	281 398
Fonds en gestion commune d'actions internationales Blackrock – IG, série P	3,0	19 744
Fonds en gestion commune d'actions canadiennes Fidelity – IG, série P	3,4	23 738
Fonds d'actions européennes IG Mackenzie, série R	0,8	20 122
Fonds d'actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie, série R	1,9	20 484
Fonds de revenu à taux variable IG Mackenzie, série P	3,6	25 101
Fonds international petite capitalisation IG Mackenzie, série R	1,2	9 204
Fonds hypothécaire et de revenu à court terme IG Mackenzie, série P	1,5	46 424
Fonds d'actions panasiatiques IG Mackenzie, série R	1,6	23 730
Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, série P	4,5	164 383
Fonds en gestion commune de marchés émergents JPMorgan – IG II, série P	6,0	24 745
Fonds en gestion commune d'obligations canadiennes Mackenzie – IG, série P	11,0	689 662
Fonds d'obligations de sociétés canadiennes Mackenzie – IG Mandat privé, série P	10,6	152 700
Fonds de revenu d'actions canadiennes Mackenzie – IG Mandat privé, série P	13,9	65 571
Fonds en gestion commune d'actions canadiennes Mackenzie – IG, série P	5,2	91 469
Fonds de couverture d'actions Mackenzie – IG Mandat privé, série P	13,5	11 912
Fonds d'obligations mondiales Mackenzie – IG Mandat privé, série P	15,2	136 647
Fonds en gestion commune d'actions américaines à faible volatilité Mackenzie – IG, série P	1,2	23 440
Fonds en gestion commune d'actions américaines Mackenzie – IG, série P	4,2	93 490
Fonds mondial macro Mackenzie, série IG	2,2	17 426
Fonds d'obligations souveraines Mackenzie, série IG	6,9	78 187
Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Mackenzie, série IG	1,1	18 783
Fonds en gestion commune d'obligations mondiales PIMCO – IG, série P	9,3	133 796
Fonds en gestion commune à revenu élevé Putnam – IG, série P	10,3	34 542
Fonds en gestion commune d'actions américaines T. Rowe Price – IG, série P	4,2	91 506
Fonds de couverture d'actions mondiales Wellington – IG Mandat privé, série P	3,8	18 224